



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 3

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

Objet :	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil Municipal du 2024-04-10
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L 2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération du 03 mars 2023 :

N° 26 du 21 février 2024 : Informatique - SIG**Objet : Contrat de maintenance du logiciel de gestion des Archives : LIGEO**

La Ville passe avec la société Empreint Digitale, domiciliée 11 rue des Noyers 49000 ANGERS, un contrat de maintenance pour le logiciel de gestion des Archives : LIGEO, pour un montant annuel de 1 600 euros HT.

Le contrat est conclu pour une durée de un an, reconductible tacitement. Ce contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2024.

N° 27 du 21 février 2024 : Informatique - SIG**Objet : Berger Levrault 2024/Contrat de services SEDIT
GRH/GF/Point service/Veille statutaire/Support/Atal**

La Ville passe avec la société BERGER LEVRAULT, domiciliée 64 rue Jean ROSTAND 31670 LABGE, des contrats de service, pour un montant total annuel de 22 573,22 euros HT.

Le détail de ce montant annuel est explicité ci-après :

- contrat de maintenance GRH et GF SEDIT, montant annuel de 10 181,27 euros,
- contrat de service veille statutaire, montant annuel de 2 303,66 euros,
- contrat point services, montant annuel de 4 517,89 euros,
- support et Maj Business Object, montant annuel de 635,98 euros,
- contrat de service ATAL, montant annuel de 4 934,42 euros.

N° 28 du 21 février 2024 : Informatique - SIG**Objet : TFC : contrat support logiciel des autocom**

La Ville passe avec la société TFC Auvergne, domiciliée rue Maurice SCHUMAN ZI de Bombes 43 700 SAINT-GERMAIN LAPRADE, un contrat support logiciel pour les autocoms de marque Unify installés à la mairie du Puy-en-Velay, pour un montant annuel de 3 870,81 euros HT.

Les contrats sont conclus pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible tacitement.

N° 29 du 26 février 2024 : Juridique – Patrimoine - Assurances**Objet : Comodat pour la mise à disposition d'un local sis 5 rue Général Lafayette au Puy-en-Velay au profit de l'Union Départementale des Associations de Combattants (UDAC 43)**

La Ville signe un comodat avec le représentant de l'UDAC 43 pour le prêt d'un local situé 5 rue Général Lafayette au Puy-en-Velay d'une superficie d'environ 89 m² à usage de bureaux et de salles de réunion.

La mise à disposition prend effet à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 28 février 2027 inclus.

N° 30 du 28 février 2024 : Réglementation – Élections – État Civil**Objet : Rétrocession emplacement carré musulman**

La Ville accepte de Monsieur Mostapha TOUZANI domicilié à Le Puy-en-Velay 5 rue de Valenciennes, la rétrocession de la concession au carré musulman, emplacement n°50 au cimetière du Puy-en-Velay.

N° 31 du 08 mars 2024 : Sport**Objet : Convention de mise à disposition du stade Père Fayard au profit de l'association Conseil Citoyen du Val-Vert**

La Ville signe une convention de mise à disposition du stade Père Fayard conformément au planning qui a été défini au profit de l'association Conseil Citoyen du Val-Vert.

N° 32 du 12 mars 2024 : Développement économique – Affaires foncières**Objet : Convention de mise à disposition – Local commercial 13 rue Chênebouterie**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m².

La Ville signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 avec les artisans d'art suivants :

Madame Claire LEBFEVRE inscrite au répertoire SIRENE sous le n°832605901,

- Madame Cléa BROUCKE inscrite au répertoire SIRENE sous le n°840595904,
- Madame Emilie TRONCHET inscrite au répertoire SIRENE sous le n°850789827,
- Madame Elisabeth GUERRY inscrite au répertoire SIRENE sous le n°843873126,
- Madame Fabienne LHOPITAL inscrite au répertoire SIRENE sous le n°481928398,
- Madame Mélanie RIONDEL inscrite au répertoire SIRENE sous le n°829710169,
- Madame Cécile SERVAJAN inscrite au répertoire SIRENE sous le n°850586918,
- Monsieur Bertrand BEAL inscrit au répertoire SIRENE sous le n°538767856,
- Monsieur Sylvain CHARPENTIER inscrit au répertoire SIRENE sous le n°325331312,
- Monsieur Flavien BARROIS inscrit au répertoire SIRENE sous le n°879608859,
- Monsieur Damien SAUCOURT inscrit au répertoire SIRENE sous le n°878119619

Cette mise à disposition est consentie moyennant un redevance mensuelle de 40 euros nette de TVA, payée trimestriellement sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement.

N° 33 du 12 mars 2024 : Réglementation – Élections – État Civil

Objet : Tarifs funéraires et concessions : tarification 2024

La Ville fixe les tarifs funéraires à partir du 1^{er} janvier 2024.

N° 34 du 15 mars 2024 : Aménagement de l'Espace - Urbanisme

Objet : NPNRU du Val Vert : Bâtiment 60 – Contrôleur technique/Mission SEI

La Ville conclut un marché pour la réalisation de la mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP avec la société APAVE sise 1 rue Maurice SCHUMANN 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE d'un montant de 750 euros.

N° 35 du 15 mars 2024 : Aménagement de l'Espace - Urbanisme

Objet : NPNRU du Val Vert : restructuration du Bâtiment 60 – lots communs avec l'OPAC 43 – Avenant n° 1 au lot ITE/Ravalement de façades

La Ville conclut un avenant n° 1 au marché ITE/Ravalement de façades passé avec la société BATI GROUP 43 sise 51 avenue de la Mairie 43000 ESPALY SAINT-MARCEL d'un montant de 2 523,79 euros HT (2,34 %) portant le montant du marché à 59 325,38 euros HT.

N° 36 du 15 mars 2024 : Développement économique – Affaires foncières

Objet : Mise à disposition d'un local sis 30 rue Raphaël

La Ville conclut un bail civil avec l'entreprise DEVRED pour une durée courant du 8 mars 2024 au 27 avril 2024.

La Ville met à disposition, dans le cadre de ce bail civil, le local communal sis 30 rue Raphaël pour un usage temporaire de stockage. Ce bail civil est consenti moyennant un loyer mensuel de 55 euros.

N° 37 du 18 mars 2024 : Sports

Objet : convention de mise à disposition de la salle de judo de Guitard au profit des Polices Municipales Brives Charensac, Langogne, Brioude et Monistrol sur Loire pour formation d'entraînement bâton

La Ville signe une convention de mise à disposition du dojo du complexe sportif de Guitard le 11 avril 2024 de 08H30 à 17H30 au profit des polices municipales de Brives Charensac, Langogne, Brioude et Monistrol sur Loire dans le cadre d'une formation d'entraînement bâton.

N° 38 du 21 mars 2024 : Sports

Objet : Convention de mise à disposition du Mur d'escalade de Massot au profit de l'association CAF Horizon vertical pour un championnat régional

La Ville signe une convention de mise à disposition du mur d'escalade de Massot + le hall du mur conformément au planning qui a été défini au profit de l'association CAF Horizon Vertical.

N° 39 du 21 mars 2024 : Sports

Objet : Convention de mise à disposition au profit de l'association Aïkido Le Puy-en-Velay

La Ville signe une convention de mise à disposition de la salle de judo de Quincieu conformément au planning qui a été défini au profit de l'association Aïkido Le Puy-en-Velay.

N° 40 du 21 mars 2024 : Sports

Objet : Convention de mise à disposition au profit de l'association Centre Danse

La Ville signe une convention de mise à disposition du gymnase Marcel Pagnol et de la salle multi-sports de Guitard conformément au planning qui a été défini au profit de l'association Centre Danse.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la communication.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024